



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 février 2022 DELIBERATION

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Laurence DUPRIEZ

15 - MOTION DE SOUTIEN AUX PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

Monsieur Jean-Paul PORTESSSENY attire l'attention de l'assemblée sur la situation très compliquée des psychologues scolaires à Oloron Sainte-Marie.

En effet, il y avait seulement deux psychologues scolaires pour le secteur. Une de ces deux personnes prend sa retraite aujourd'hui-même et l'autre quittera ses fonctions en juin prochain. Il semblerait que ces deux postes ne soient pas remplacés et pourvus en équivalent temps plein ! Or, le rôle des psychologues scolaires est très important, pour ne pas dire essentiel !

Lorsqu'un élève rencontre des difficultés scolaires, il peut prétendre à bénéficier d'un P.A.P. : Projet d'Accompagnement Personnalisé. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier et du second degré ayant des troubles de l'apprentissage. Ce dispositif permet de mettre en place des accompagnements spécifiques qui sont pensés selon les besoins particuliers de l'élève. Le P.A.P. vise ainsi à mettre en place des aménagements qui permettent à l'enfant de mieux s'adapter dans l'école et de viser l'autonomie de cet élève.

Or, pour qu'un P.A.P. puisse être mis en place, il faut que le dossier soit validé par le médecin scolaire, après informations et avis de l'équipe enseignante, des parents, et réalisation de différents bilans : orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, psychomotricien, ORL, etc, ET OBLIGATOIREMENT, bilan psychologique ou neuropsychologique.

Les psychologues scolaires réalisent ces fameux bilans, de manière gratuite, sans aucun frais à charge pour les parents.

Le manque ou l'absence de psychologues scolaires va donc engendrer beaucoup de difficultés pour les familles concernées qui n'auront d'autre choix que de prendre des rendez-vous avec des délais d'environ un an d'attente, dans certains hôpitaux, comme PAU ou ORTHEZ, par exemple, pour bénéficier d'une prise en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et éventuellement par les mutuelles. Ou les familles devront se rendre chez des psychologues privés, avec des délais de plusieurs mois, mais plus courts, qui factureront de tels bilans, entre 150 € et 200 €, davantage dans certains cas, sans possibilité de remboursement.

Cela va créer inévitablement une rupture d'égalité selon que les enfants concernés seront issus de familles qui peuvent se permettre de telles dépenses ou de familles qui, hélas, ne le peuvent pas.

Cela va engendrer, au mieux, des retards de prises en charge conséquents, et au pire, une absence de prise en charge car les dossiers de P.A.P. ne seront pas validés, faute de bilan psychologique réalisé.

Certains enfants verraient leurs difficultés augmenter ou l'amélioration de leur situation être très ralentie.

Les parents d'élèves sont inquiets, les professionnels de santé, tels que les orthophonistes et autres spécialistes, plus qu'inquiets.

Il semblerait que suite à de récentes discussions avec l'Inspecteur d'Académie, un poste de psychologue scolaire en CDD pour trois mois ait été évoqué. Seulement...pour remplacer 2 temps plein !!!

Cette situation est particulièrement injuste, car c'est une rupture d'égalité des chances entre les élèves, et c'est inadmissible.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 février 2022.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 23/02/2022



Le Maire,

Bernard UTHURRY

